

MAIRIE DE CHAPONNAY
69970 CHAPONNAY
(RHÔNE)

Tél. 04.78.96.00.10

DECISION DU MAIRE

OBJET : REGENERATION DE DEUX COURTS DE TENNIS EN BETON POREUX

Le Maire,

Vu la délibération n°2020-23 du 28 mai 2020, confiant au Maire, Raymond DURAND, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT, 4ème point,

Vu l'article R.2123-1 du code de la commande publique,

Considérant la nécessité d'entretenir les deux courts de tennis,

Considérant la proposition établie par la Société FRANCK WITZEL (34380 ARGELLIERS) pour un montant total de 9 826,40 € HT, soit 11 791,68 € TTC,

DECIDE

- Article 1 : La signature d'un bon de commande avec la Société FRANCK WITZEL (34380 ARGELLIERS) pour un montant total de 9 826,40 € HT, soit 11 791,68 € TTC, en vue d'entretenir les deux courts de tennis.
- Article 2 : Le responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera : transmise en préfecture du Rhône, à Monsieur le comptable public, publiée sur le site internet de la collectivité et notifiée à l'entreprise.

CHAPONNAY, le 27-05-2024,
Le Maire,
Raymond DURAND



Certifié exécutoire
En Préfecture, le 27/05/2024
Et de la publication, le 27/05/2024